

POSITION DE L'OMA SUR LES MARCHÉS DU CARBONE

POSITION DE L'OMA SUR LES MARCHÉS DU CARBONE Ce texte a été rédigé sur la base d'un document préliminaire du groupe de travail de l'OMA sur le changement climatique, comprenant des contributions de tous les membres, sous la coordination du Secrétariat international. Le document final, approuvé par le Conseil d'administration de l'OMA, a été discuté et adopté par l'Assemblée générale de l'OMA, le 22 mai 2023. L'Organisation Mondiale des Agriculteurs Rome, juin 2023

WORLD FARMERS'
ORGANISATION

POSITION DE L'OMA SUR LES MARCHÉS DU CARBONE

En 2019, l'OMA a proposé sept recommandations de grande envergure pour transformer la productivité agricole et la résilience pour la sécurité alimentaire face à un climat changeant. L'une de ces recommandations reconnaît que l'agriculture présente un potentiel d'atténuation important en raison de sa capacité à piéger du carbone supplémentaire. La capacité de l'agriculture à compenser les émissions d'autres secteurs doit être durable et équilibrée avec des objectifs et des aspirations agricoles plus larges.

En 2019, l'introduction de systèmes volontaires de compensation des émissions de carbone a été considérée comme une occasion de récompenser les agriculteurs qui mettent en œuvre des pratiques favorisant le stockage du carbone dans les sols. De plus, l'agroforesterie et les forêts à l'échelle de l'exploitation pourraient apporter des avantages supplémentaires en termes de carbone, des systèmes de comptabilisation du carbone adéquats étant nécessaires pour reconnaître leur contribution. En outre, il semble essentiel que ces marchés incluent les actions de réduction des émissions des agriculteurs, car elles sont permanentes et essentielles pour atteindre la neutralité carbone.

Depuis 2019, l'émergence rapide de marchés volontaires du carbone opérant à différentes échelles (temporelles et géographiques) s'est concentrée sur la demande et les intérêts des acheteurs. L'offre et les intérêts des agriculteurs ont été peu pris en compte. Ce déséquilibre a plongé les agriculteurs du monde entier dans une grande incertitude quant à l'éventail de risques et d'opportunités que les marchés du carbone représentent pour leurs entreprises.

La conception des marchés du carbone doit être conforme à l'Accord de Paris qui reconnaît «la priorité fondamentale de préserver la sécurité alimentaire et de mettre fin à la faim» et vise à renforcer la réponse mondiale au changement climatique «d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire.» Il s'agit d'un élément essentiel pour garantir que l'humanité atteigne tous les objectifs de développement durable.

Les marchés du carbone représentent une opportunité d'encourager l'action climatique tout en soutenant les aspirations sociales, économiques, environnementales et culturelles plus larges des agriculteurs et des communautés rurales. Les marchés du carbone comportent également le risque que les exploitations agricoles productives et les régions rurales deviennent un moyen bon marché pour d'autres secteurs de compenser les émissions et d'éviter la nécessité de changer de comportement.

Les deux citations appartiennent respectivement au préambule et à l'art. 2(1)(b) de l'Accord de Paris, respectivement. Le texte intégral est disponible sur <u>le site de la CCNUCC</u>.



Voir le document d'orientation de l'OMA sur le changement climatique et l'agriculture, disponible dans la section Documents politiques du site web de l'OMA. Les sept recommandations sont les suivantes: comprendre que l'agriculture est unique; augmenter considérablement les financements et les investissements; élaborer des stratégies de résilience et de gestion des risques; reconnaître et récompenser les avantages multiples; promouvoir la productivité et l'intensité des émissions pour l'atténuation; adopter une approche centrée sur l'agriculteur et sensible à la dimension de genre; poursuivre des processus intégrés et harmonisés.

POSITION DE L'OMA SUR LES MARCHÉS DU CARBONE

Afin de maximiser les opportunités et de minimiser les risques, il est essentiel que les marchés du carbone placent les besoins des agriculteurs, du secteur agricole et des communautés rurales au cœur de l'élaboration des politiques.

Le présent document de synthèse énonce les principes de haut niveau suivants pour que les marchés du carbone fonctionnent pour les agriculteurs:

Règles du marché

- Les marchés du carbone doivent fonctionner parallèlement à la production de denrées alimentaires, d'énergie, de fibres et de plantes ornementales et la compléter.
- Les politiques publiques et les initiatives gouvernementales doivent soutenir le développement des marchés privés.
- Les marchés ont besoin de règles et de normes communes claires pour assurer la transparence et l'intégrité et permettre ainsi aux agriculteurs et aux acheteurs de participer en toute confiance.
- Les marchés environnementaux qui impliquent la vente de compensations doivent fonctionner parallèlement aux efforts déployés par l'agriculteur pour mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions de carbone afin de soutenir sa propre transition vers une exploitation nette zéro, et ne pas les compromettre. Ainsi, les agriculteurs devraient envisager la possibilité de vendre à des acheteurs par l'intermédiaire de marchés environnementaux lorsque la compensation est compatible avec les efforts déployés pour établir une stratégie solide et complète de zéro carbone pour l'entreprise agricole, qui peut inclure une combinaison de mesures de réduction du carbone, d'insertion dans la chaîne d'approvisionnement et de compensations de carbone.
- Les systèmes de marché du carbone ne doivent pas pénaliser les premiers adeptes qui ont fait le gros du travail et l'expérimentation sur l'exploitation nécessaire pour mettre au point un grand nombre des meilleures pratiques de gestion qui ont contribué à l'augmentation de la séquestration du carbone.

Accès au marché

- Les marchés doivent être accessibles à toutes les tailles d'exploitation, à tous les régimes fonciers et à toutes les structures d'entreprise. Dans les cas où les agriculteurs ne sont pas propriétaires de leurs terres, l'importance de leur activité pour le piégeage du carbone doit être reconnue et ces agriculteurs doivent pouvoir participer à ces nouveaux marchés sans restrictions ni pressions supplémentaires. Il est important d'éviter le risque d'une augmentation du prix de location des terres par le propriétaire, en raison d'un revenu plus élevé du locataire, évitant ainsi de saisir l'opportunité d'un revenu supplémentaire pour l'agriculteur.
- Les marchés devraient être ouverts à toute une série de moyens de piéger du carbone supplémentaire, tant en surface qu'en sous-sol.

Risques et récompenses du marché

 Les agriculteurs doivent être équitablement récompensés pour la réduction supplémentaire des émissions de gaz à effet de serre. La politique climatique de l'Organisation mondiale de la Francophonie demande également que les agriculteurs soient reconnus et récompensés pour ce qu'ils ont déjà accompli, afin de s'assurer que les agriculteurs qui ont adopté des mesures précoces ne soient pas désavantagés.



POSITION DE L'OMA SUR LES MARCHÉS DU CARBONE

- Les réglementations doivent veiller à ce que le bien-être socio-économique des communautés rurales soit amélioré et non entravé par les marchés du carbone. Les agriculteurs locaux, les membres des communautés et les parties prenantes doivent être habilités à déterminer les besoins de leur communauté rurale.
- Il est essentiel de renforcer les capacités et la compréhension de ces nouveaux marchés parmi les agriculteurs et leurs organisations, en particulier dans les pays en développement. Ces capacités permettraient de sensibiliser les agriculteurs aux risques et aux opportunités, afin qu'ils contribuent activement à l'établissement et au développement des marchés du carbone, dans tous les pays.

L'OMA continuera à perfectionner ces principes en s'appuyant sur l'expérience des agriculteurs et en tenant compte de l'évolution des politiques et des marchés.





www.wfo-oma.org info@wfo-oma.org